NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11663/Add.25
1er avril 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu dans le secteur Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements survenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de mars 1976.

1. L'activité est demeurée faible pendant le mois.

2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement, pendant la journée, cinq positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 11 (CA 1799-2788) 1/ (sauf le 13 mars), 14 (CA 1838-2734) (sauf les 5 à 7, 9, 13, 14, 16 à 19, 21 et 30 mars), 18 (CA 1880-2740) (sauf les 13, 14, 16, 21, 22 et 30 mars), 19 (CA 1907-2749) (sauf les 13, 16, 21 et 22 mars) et 33 (CA 2004-2904).

3. Il y a eu 24 cas de tirs effectués à travers la LDA, et trois cas de violation de la LDA. Les incidents ont été signalés comme suit :

a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé des tirs d'armes individuelles le 5 mars et des tirs d'armes automatiques les 7, 12 et 21 mars, tous effectués par les forces israéliennes. Il a également signalé un cas de violation de la LDA par les forces israéliennes le 30 mars (pénétration maximum de 150 mètres).

b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé un tir de mortier le 1er mars, des tirs d'armes automatiques les 2, 3, 7, 10, 12, 14, 17, 19, 26, 28 et 31 mars et des tirs d'artillerie le 4 mars, tous effectués par les forces israéliennes.

c) Le PO Ras (CA 1920-2785), au sud-est du village de Maroun Er Ras, a signalé des tirs d'armes automatiques effectués par les forces israéliennes le 18 mars.

d) Le PO Mar (CA 1998-2921), au sud-est du village de Markaba, a signalé un tir de roquettes effectué par des forces non identifiées à l'ouest du PO le 3 mars, et des tirs d'armes individuelles effectués par les forces israéliennes

---

1/ CA : coordonnées approximatives.

le 31 mars. Il a également signalé un cas de violation de la LDA par les forces israéliennes le 4 mars (pénétration maximum de 300 mètres).

e) Le PO Khiam (CA 2071-3025), au sud du village d'El Khiam, a signalé un tir de mortier effectué par les forces israéliennes le 2 mars.

f) Une patrouille mobile de l'ONUST, alors qu'elle se trouvait au point de CA 1811-2787, a signalé un tir de mortier effectué par les forces israéliennes le 25 mars et, alors qu'elle se trouvait au point de CA 2117-2987, elle a signalé un cas de violation de la LDA par les forces israéliennes le 7 mars (pénétration maximum de 50 mètres).

4. Vingt et un survols ont été signalés durant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 1er, 4 et 15 mars (un par jour), les 3, 5, 27 et 28 mars (deux par jour) et les 11, 25 et 26 mars (trois par jour). Un survol par un avion à réaction non identifié a été signalé le 2 mars; les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier l'avion en raison de l'altitude élevée à laquelle il volait.

5. Les autorités libanaises ont déposé 18 plaintes pendant la période considérée, à savoir :

a) Cinq plaintes selon lesquelles des projectiles tirés par des forces israéliennes seraient tombés en territoire libanais le 29 février et les 2, 3, 7 et 10 mars. Deux de ces plaintes ont été confirmées par les observateurs de l'ONU, sauf en ce qui concerne les dégâts.

b) Sept plaintes concernant des survols par des avions à réaction des forces israéliennes les 1er, 2 et 4 mars (une plainte par jour), et les 3 et 11 mars (deux plaintes par jour). Cinq de ces plaintes ont été confirmées.

c) Une plainte concernant un survol par un avion léger des forces israéliennes le 9 mars. Cette plainte n'a pas été confirmée.

d) Trois plaintes selon lesquelles des forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais au voisinage de Yarine (CA 1723-2789) et de Dheira (CA 1708-2789) le 6 mars, au voisinage du poteau-frontière 22 (CA 1935-2774) le 8 mars et au voisinage d'Aita Ech Chaab (CA 1815-2780) le 9 mars. Ces plaintes n'ont pas été confirmées.

e) Une plainte selon laquelle des fusées éclairantes lancées par des forces israéliennes seraient tombées en territoire libanais le 4 mars. Cette plainte n'a pas été confirmée.

f) En outre, une plainte accompagnée d'une demande d'enquête par les observateurs militaires de l'ONU a été déposée. L'enquête a fait l'objet d'un rapport spécial (voir S/11663/Add.24).